VILLE DE FLEURUS

Madame,
Monsieur,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

**Lundi 23 novembre 2026 à 19 H 00 à la Cité Administrative (en l'Espace Renaissance), rue du Solstice, 1 à 6220 Fleurus**

# ORDRE DU JOUR

## SÉANCE PUBLIQUE

1. **INFORMATION - Politique de sécurité de la Ville de Fleurus.**

2. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 26 août 2026 - Marché de services financiers - Prêt garanti par le Fonds de garantie des bâtiments scolaires - Ecole André Pirmez (Vieux-Campinaire) - Approbation de l'attribution.**

3. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 02 septembre 2026 - Travaux d'aménagement de l'Esplanade de la gare - Approbation de l'avenant 8.**

4. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 09 septembre 2026 - Aménagement de la Cour Saint-Feuillien et de ses ruelles annexes, y compris construction d'un parking souterrain sur 2 niveaux - Approbation de l'attribution.**

5. **INFORMATION – Procès-verbal de la Réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale, tenue le 26 octobre 2026.**

6. **INFORMATION - Procès-verbal de vérification de l'encaisse, arrêtée à la date du 30 septembre 2026.**

7. **INFORMATION - Facture - Application de l'article 60 du R.G.C.C.**

8. **Principe d'octroi aux Bourgmestre et Echevins de l'allocation de fin d'année 2026 - Prise d'acte.**

9. **Personnel communal - Principe d'octroi aux membres du personnel communal (statutaires, contractuels et contractuels subventionnés), ainsi qu'aux grades légaux, de l'allocation de fin d'année 2026 – Décision à prendre.**

10. **Personnel communal - Modification du Règlement de travail - Décision à prendre.**

11. **PATRIMOINE - PAT 05/23 - Contrat de concession domaniale entre la Ville de Fleurus et la S.N.C.B, sur un terrain sis, au carrefour entre l'avenue du Marquis et la N29 à 6220 FLEURUS, permettant la création d'un Mobipôle - Avenant n°1 au contrat - Décision à prendre.**

12. **PATRIMOINE-PAT17/25 - Remise de voiries régionales à la Ville de Fleurus - Rue de la Station, rue Saint Roch et rue du Couvent - Plan de délimitation numéro HN586b/E11/2622/1 - Approbation - Décision à prendre.**

29. **Zone de Police BRUNAU – Mandat à donner à Monsieur le Bourgmestre pour arrêter le budget 2027, en Collège de Police – Décision à prendre.**

30. **C.P.A.S. de Fleurus – Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2026 – Approbation – Décision à prendre.**

31. **C.P.A.S. de Fleurus – Budget de l'exercice 2027 – Approbation – Décision à prendre.**

32. **Règlement-redevance communale relative aux Centres Récréatifs Aérés - Exercices 2027 à 2031 - Modification – Décision à prendre.**

## SÉANCE A HUIS CLOS

33. **Personnel communal – Convention de mise à disposition d'un agent communal contractuel, à l'A.S.B.L. "Récré Seniors" - Décision à prendre.**

34. **Personnel communal – Demande de cumul avec une autre activité professionnelle – Décision à prendre.**

35. **AFFAIRES JURIDIQUES – Accord amiable concernant le règlement d'une taxe communale sur l'exploitation de parkings payants de l'exercice d'imposition 2025 (deuxième implantation) – Approbation – Décision à prendre.**

36. **Enseignement fondamental – Mise en disponibilité, pour cause de maladie, à partir du 02 octobre 2026, d'une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.**

37. **Enseignement fondamental – Perte partielle de charge, à partir du 1er octobre 2026, à raison de 13 P/S, d'une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.**

38. **Enseignement fondamental – Réaffectation, à titre temporaire, à partir du 1er octobre 2026, à raison de 11 P/S, d'une institutrice maternelle, dans des emplois temporairement vacants, dans les écoles fondamentales communales de la Ville de Fleurus – Prise d'acte.**

39. **Enseignement fondamental – Rappel temporaire à l'activité, à partir du 1er octobre 2026, à raison de 02 P/S, d'un maître de psychomotricité, dans un emploi vacant, dans les écoles fondamentales communales de la Ville de Fleurus – Prise d'acte.**

40. **Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour exercer provisoirement une autre fonction, dans l'enseignement, à accorder, du 03 octobre 2026 au 31 janvier 2027, à une institutrice primaire, à titre définitif, dans les écoles communales de la Ville de Fleurus, à raison de 24 P/S – Décision à prendre.**

41. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 08 octobre 2026 au 09 octobre 2026, à raison de 21 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**

42. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 09 octobre 2026 au 16 octobre 2026, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**

FLEURUS, LE 09 NOVEMBRE 2026

**PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :**

La Directrice générale,

Eva MANZELLA

Le Bourgmestre,

Loïc D'HAEYER